



INNOVATION/CRÉATION

Définition : Cette reconnaissance est décernée à une entreprise ou organisation qui s'est distinguée dans son milieu par le développement et la concrétisation d'une nouvelle idée ou la réalisation d'un projet original. Cette innovation peut se traduire par l'utilisation d'une nouvelle matière première, l'introduction de nouveaux procédés de fabrication et/ou la mise en place d'une manière novatrice.

1. Décrivez-nous le projet de création ou l'idée novatrice initiée par votre entreprise?

2. Quels sont les impacts de cette innovation ou de cette création sur votre entreprise ou dans votre organisation ?

3. Quelles sont les retombées économiques régionales ou de la MRC de Maria-Chapdelaine durant ou suite à l'implantation de vos nouveaux procédés ?